

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3800 - Lundi 18 Janvier 2021 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

15 médecins contaminés à Mohéli depuis le début de la crise



Mohamed Fazul gouverneur de Mohéli

INTERVIEW / AHMED ALI AMIR, COORDINATEUR DE LA
COMMUNICATION À LA PRÉSIDENTENCE

*" Faire juste attention de ne pas décrédibiliser
et nuire aux messages de la santé publique "*

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Janvier 2021

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 20mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



INTERVIEW / AHMED ALI AMIR, COORDINATEUR DE LA COMMUNICATION À LA PRÉSIDENTE

" Faire juste attention de ne pas décrédibiliser et nuire aux messages de la santé publique "

La Gazette des Comores s'est approchée d'Ahmed Ali Amir, coordinateur de la communication à la Présidence pour lever le voile sur certaines questions liées à la lutte contre le Covid. Interview.

Quelle leçon Beit-Salam peut-il tirer de cette deuxième vague du Coronavirus dans le pays ?

Ahmed Ali Amir: La leçon. Il n'y a pas de leçon spécifique à tirer. Cette deuxième vague avec les suspicions fortes, mais pas encore établies d'un mutant sud-africain, on attend ce lundi, les résultats des prélèvements envoyés à Nairobi pour être fixé. Le virus se propage à la vitesse de la lumière et nous devons continuer à sensibiliser en orientant l'attention de la population vers la communication officielle et non les fakenews. A Londres, là où ce nouveau virus fait des ravages, les restrictions mises en place seront probablement prolongées jusqu'à mars. Le vrai handicap reste le non respect des mesures par certains Britanniques. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes, la lassitude et le relâchement.

Au début, au mois de décembre, seule Mohéli était touchée. Maintenant, la propagation du virus a gagné Ngazidja et Ndzuwani à une vitesse inquiétante. Quelle politique préconise Beit-Salam pour arrêter la chaîne de contamination ?

AAA: Pour arrêter la contamination, il fallait isoler l'île de Mohéli du reste du territoire et dépêcher des équipes de renforts et de moyens supplémentaires pour éradiquer la pandémie définitivement. Après les pics, nous enregistrons une baisse de contamination, et un taux de guérison élevé. Il faut continuer à informer au quotidien, comme le fait le Directeur de la santé avec les équipes de l'Oms, il faut enchaîner les caravanes de sensibilisation dans les villes et villages. Les forces de l'ordre malgré les difficultés de contrôler une île, font un travail formidable. Mais

maintenant que Ngazidja et Ndzuwani sont lourdement touchés, on doit renforcer et surtout veiller au respect strict et rigoureux des mesures barrières.

Est-ce que ce n'est pas le moment de réinstaurer les mesures de restriction levées fin décembre ?

AAA: Certaines communautés ont décidé d'interdire les festivités de grand mariage et les activités culturelles. Le Président a encouragé les communautés à renforcer les mesures, selon les spécificités des régions et le niveau de la pandémie. Ces initiatives démontrent que les leaders d'opinion de confiance et les chefs des communautés peuvent être mis à profit pour encourager les engagements communautaires. Comme nous l'avons fait lors de la première vague, nous devons impliquer les professionnels de la santé, les élus locaux, les leaders des associations dans la mobilisation générale.

Qu'est devenue la Coordination nationale de lutte contre le Coronavirus pour que le ministre de la Santé reprenne les manettes ?

AAA: La Président a décidé de transférer la coordination, du ministère de l'économie au ministère de la santé. Il n'y a pas de mystères.

Depuis le début de la crise, nous avons reçu beaucoup de masques et de gel hydro-alcooliques. Où sont passés tous ces dons ?

AAA: Le masque que vous portiez fait partie de ces dons. J'ai vu la ministre de la santé distribuer la semaine dernière dans les rédactions de la capitale, les masques et gels. Vous avez relayé l'information dans votre journal.

La Gazette avait déjà révélé l'existence d'un réseau de détournement d'une partie de ces dons revendus à des officines de la place. Avez-vous essayé d'ouvrir

une enquête ne serait-ce qu'administrative là-dessus ?

AAA: Le problème avec les enquêtes journalistiques, elles s'arrêtent à un article et n'ont pas de suite. Ocopharma, la pharmacie nationale qui stocke dans ses magasins les dons, avait un pourcentage pour pouvoir supporter les frais. Elle était autorisée à vendre sa part dans les pharmacies. Si ce n'est pas cette part là. Il faut aller au-delà d'un simple article et nommer les responsables de ces actes odieux.

Avec la résurgence des cas, l'opinion s'attend à une déclaration du chef de l'État. Va-t-il s'adresser à la Nation ?

AAA: Le Président ne parle pas en réponse à une pression d'où qu'elle vienne. Il a mis en place des structures en charge de la gestion de la Covid 19 et une interministérielle se tient toutes les semaines pour évaluer la situation et adapter les mesures. Quand les informations qui lui parviennent dicteront d'autres mesures que celles mises en place, il s'adressera à la population. Pas avant. Dans un Etat de droit, nous sommes dans l'obligation de veiller à l'émergence d'opinions diverses, de valoriser les critiques et de ne pas étouffer les désaccords, mais on doit tout juste faire attention, de ne pas décrédibiliser la parole de l'Etat et nuire aux messages de la santé publique. Il y a des moments dans une nation, où on doit taire nos divergences pour faire face à cet ennemi commun, la pandémie.

Le vaccin est attendu chez nous à l'été. Est-ce raisonnable comparé à l'urgence de la situation ?

AAA: Savez-vous qu'au 14 janvier, la région en France qui avait le taux de vaccination de la population la plus élevé était de 0,57% ? Etes vous sûr, que le variant du virus qui circule possède un vaccin, ou que le vaccin en circulation pourra l'éradiquer ? Il y a trop de questions et beaucoup de scepticisme. Avec les



moyens limités des Comores, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre comme en France 30% des vaccins faute de moyens de congélation adaptés, comme nous ne pouvons nous permettre de commander un vaccin qui peut se révéler inefficace. L'été n'est donc pas si éloigné que ça. On doit prendre toutes les précautions.

Est-il possible que le chef de l'État et son gouvernement reçoivent le vaccin à titre exceptionnel bien avant cette date ?

AAA: Je ne peux pas m'aventurer sur ce sujet là. Pour l'instant, il attend comme à son habitude, les réponses de l'expertise des comités scientifiques. Il suivra de près comme il a l'habitude à le faire, l'expérience d'un pays comme la France ou la Chine, et attendra les premiers résultats des réponses immunitaires des premiers vaccins. Dans ce cas, les indications de l'OMS l'emporteront.

Mayotte a officiellement confirmé la présence du variant sud-africain à Moroni. Les autorités sont-elles prendre acte et agir en conséquence et elles vont s'attarder sur des querelles puérielles comme ce fut le cas lors de la

première vague... ?

AAA : Je devrais vous retourner la question. Mayotte est au bord du gouffre à tous les niveaux. Aussi bien dans la gestion politique et que dans la gestion de la Covid. Si c'est cela que vous appelez querelles puérielles. On répondra du tac au tac aux attaques infondées de la directrice de l'agence régionale de la santé de Mayotte. Le virus n'a pas de nationalité, la preuve il n'a pas de frontière et un malade ne peut être considéré comme un trophée. C'est absurde. La vraie question que je me pose. La presse doit-elle partager n'importe quelle information, alors qu'elle constitue le moyen le plus sûr et le plus efficace d'informer la population ? La capacité des individus à analyser de manière critique l'information reçue n'est pas aisée. Dans ce contexte «d'infodémie», la presse est capable de provoquer un changement de comportement des citoyens, comme elle peut décrédibiliser les institutions en charge de la lutte. Que chacun fasse son examen de conscience. Je continue de croire que la presse a joué un grand rôle dans la lutte contre la pandémie.

Propos recueillis par MY

LUTTE CONTRE LA COVID-19

La Mairie de Mutsamudu lance une vaste opération de désinfection

Une grande opération de désinfection du marché public de Mutsamudu s'est déroulée en présence de la Force Comorienne de défense et du Cosep. « La Mairie joue son rôle de protecteur dans plusieurs volets, notamment et se met en ordre de bataille contre cet ennemi invisible » tel est le credo de l'équipe de combat de Zarouki Bouchrane.

L'opération n'aurait pas atteint ses obligations de résultat dans la mesure où,

malgré la sensibilisation faite, mais les vendeurs n'ont pas rangé de côté leurs marchandises pour faciliter l'opération. Il est à souligner que sur les tables en béton, on n'a pas pu passer les produits de nettoyage et désinfection. « La faute revient aux marchands » a-t-on constaté sur les lieux. Le port de masque « obligatoire » doit être contrôlé par toutes les forces. « La Mairie distribuera 5000 masques dans les heures qui viennent » espère le Maire, Zarouki Bouchrane.

En un mot, le Maire rassure

qu'on ne laissera « aucune marge de manœuvre à l'ennemi invisible malgré nos maigres moyens ». Et on appelle toute la population à s'impliquer pour le slogan, « bonne santé pour tous et la haine pour personne ». La sensibilisation est la première des stratégies de combat.

ONG Espoir des Comores s'y met dans la lutte contre la Covid-19

Dans la même dynamique, l'ONG espoir des Comores est en caravane de sensibilisation et de

distribution de kits de désinfection de Mutsamudu à Domoni. Cette ONG explique que sans l'implication de toute la population, le combat sera perdu d'avance. Hier de l'école primaire de Missiri, en passant par celles de Mirontsy et Bazimini, le périple s'est poursuivi jusqu'à la cité millénaire de Domoni. Le Président de l'ONG, Mohamed Abdoulouf indique dans une allocution que « la lutte contre la Covid-19 est une guerre qui demande un lourd arsenal, sans minimiser aucune mesure de protection et de barrière ».

Dans plusieurs coins de l'île, la journée d'hier est marquée par des grandes actions de sensibilisation et de désinfection. Plusieurs médias sociaux les accompagnent sur toute l'île.

L'ONG FSCOI soutient des formations de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Un grand lot de kits envoyé par sa maison de Saint-Louis de la Réunion est arrivé à Mohéli et d'autres sont attendus pour Anjouan.

Nabil Jaffar

CORONAVIRUS

15 médecins contaminés à Mohéli depuis le début de la crise

Dans un point presse tenu vendredi, le gouverneur de Mohéli Mohamed Saïd Fazul a brossé le bilan de la pandémie depuis le début de la deuxième vague à la mi-décembre jusqu'à ce jour. Il a fait éloge aux médecins fortement touchés et estime qu'aujourd'hui on est à des résultats "encourageants" grâce aux efforts de tout un chacun.

"Sur 931 tests réalisés à Mohéli, 408 sont révélés positifs dont 12 médecins

», a révélé le gouverneur Mohamed Saïd Fazul devant la presse locale à la DRS (direction régionale de la santé). Le gouverneur de l'île a rassuré les comoriens que le pays dispose des médecins de qualité, « ne vous fiez pas de ce qui se dit dans les réseaux sociaux » a-t-il averti avant de poursuivre que « ce sont des gens qui ne sont pas sur place mais qui ont des connaissances dans l'île et qui leur donnent des informations erronées ».

Jusqu'à ce vendredi 15 janvier, 319 patients sont guéris, selon les

données sous les yeux du gouverneur, et seulement 68 se trouvent encore au CHRI et à AMA. 21 décès enregistrés à l'heure de son intervention. Il a enfin remercié toutes les institutions, structures et organisations qui ne cessent de contribuer à cette lutte. « Si aujourd'hui, nous avons ces résultats encourageants, c'est grâce aux efforts de chacun », reconnaît-il.

Le chef de l'exécutif de l'île de Mohéli a surtout fait mention spéciale à l'endroit des jeunes des quartiers, villes et villages pour leur

engagement dans cette lutte. Il convient de souligner que ce sont les jeunes tous sexes confondus qui assurent la désinfection dans les rues et ruelles, des passagers de voitures et des conducteurs des motos. Il a enfin remercié les réseaux sociaux malgré leur « rumeurs et désinformations ». « Ils ont joué un grand rôle pour en arriver là », reconnaît-il.

Mohamed Saïd Fazul a sollicité la diaspora qui contribue fortement dans cette lutte de faire passer leurs produits à nos médecins avant leur

distribution aux citoyens. Une question, selon lui, de conformité et d'éthique. « On ne peut pas distribuer des produits à la population comme ça, sans pour autant qu'ils soient vérifiés par les personnes compétentes, on sait jamais ». Pendant que le dernier bulletin du ministère de la santé est encourageant, Mohamed Saïd Fazul annonce que toutes les mesures prises jusqu'à alors vont encore se poursuivre pour mieux maîtriser la propagation de ce virus.

Riwad

COVID-19 :

Les aéroports des Comores dotés de cabines de désinfection

Afin de freiner la chaîne de propagation du virus dans le pays, les aéroports des Comores sont dotés de cabines de désinfection, une des mesures sanitaires conformes aux règlements de l'OACI. Il s'agit de 4 cabines et 10 autres stands de désinfection seront installés dans les autres espaces les plus fréquentés.

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 dans le pays, deux cabines de désinfection ont été installées à l'aéroport international de Hahaya afin d'éviter tout risque de contamination aux passagers. D'autres seront installés à Mohéli et à Anjouan la semaine prochaine. Jeudi dernier,

les passagers d'Air Tanzanie étaient les premiers à passer par la cabine de désinfection installée à l'arrivée de l'AIMPSI lors de la phase test. Une fois à l'intérieur de la cabine, le passager se désinfecte les mains au gel hydro alcoolique et voit son visage apparaître à l'écran avec sa température corporelle. S'il ne porte pas de masque, le message sonore « please wear a mask » (s'il te plaît porte ton masque) est en alerte.

Une fois la température validée et le port du masque contrôlé, il est invité à avancer pour recevoir des pulvérisations de produit antimicrobien sur la peau et les vêtements. « Nous avons commencé les installations à Ngazidja avec une



Cabines de désinfection.

cabine du département et une autre à l'arrivée. D'autres sont installées à Mohéli et à Anjouan. Nous avons

également 10 stands et nous allons les mettre dans les milieux fréquentés à l'instar du palais présiden-

tiel », souligne Yasser Assoumani, le directeur général de l'Aéroport des Comores (ADC).

Pour faire face à la Covid-19 et assurer la protection de passagers, le directeur annonce qu'une mise en place des tests rapides au niveau de l'aéroport sera opérationnelle dans les prochains jours. « Cependant, nous avons pris la disposition de placer un endroit spécial pour les personnes suspectes et l'équipe sur place travaille sans relâche. Toutes les dispositions sanitaires ont été prises en collaboration avec les autorités sanitaires du pays », précise-t-il.

Andjouza Abouheir

SANTÉ PUBLIQUE

La clinique du Dr Abdoulanziz au chevet du CHRI de Fomboni

Les services de réanimation et le bloc opératoire du CHRI de Fomboni seraient exposés aux patients atteints par la Covid-19. Le Dr Hassanaly Abdoulanziz a mis sa clinique privée à la disposition de l'État pour désengager le CHRI. Depuis samedi dernier la

clinique est déjà opérationnelle pour le service public.

L'annonce a été faite jeudi dernier sur les ondes de l'ORTC et ce samedi, nous nous sommes rendus sur place et avons constaté que le transfert est

effectif. « Nous recevons ici les urgences chirurgicales seulement » nous explique l'infirmier que nous avons rencontré sur l'espace à réception. « Pas de rendez-vous en programmation, nous sommes dans une situation d'urgence » précise-t-il.

Le CHRI prend en charge plusieurs pathologies. « Nous ne devons prendre aucun risque d'exposer d'autres malades » aurait déclaré Dr Abdoulanziz, coordinateur insulaire de la gestion de la covid-19 en convalescence après avoir attrapé la maladie.

Le geste est applaudi par la population. « Ce Docteur est exceptionnel, ce qu'il fait pour nous c'est Dieu seul qui saura le récompenser » reconnaît un habitant du quartier à proximité de la clinique que nous avons pu rencontrer.

« Par souci humanitaire, c'est ma contribution pour soulager les malades de notre hôpital et cela permettra d'avoir une réanimation digne et qui s'étalera à la prise en charge sans risque d'infections » avait expliqué Dr Abdoulanziz.

La clinique du Dr Abdoulanziz, pour rappel, est très convoitée pour sa qualité de service, mais aussi ses compétences, ce qui explique l'afflux massif des patients venus des trois îles en période normale.

Riwad



Clinique du Dr Abdoulanziz à Fomboni.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar

Riwad
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FINANCE PUBLIQUE

L'AGID passe à la facturation normalisée, grâce aux caisses enregistreuses

L'administration générale des impôts et de domaines a annoncé officiellement la mise en œuvre des caisses enregistreuses dont l'objectif est de créer une transparence entre l'administration de fisc et ses contribuables quant au processus de collecte fiscale. Ces nouveaux dispositifs permettront à l'AGID de contrôler les transactions de leurs contribuables tout en facilitant la collecte de la taxe à la consommation (TC).

Après son informatisation, l'administration de fisc passe à la facturation normalisée. C'est-à-dire que nul n'achète rien sans facture au moyen des caisses enregistreuses. Et tous les contribuables de l'administration générale des impôts et de domaines dont leur chiffre d'affaires est de 20 millions kmf doivent désormais se servir des caisses enregistreuses. Avec ce nouveau dispositif, l'administration de fisc se voit d'un œil neuf et toutes les difficultés qui ont

longtemps opposé l'AGID et ses contribuables en ce qui concerne le paiement de la TC (Taxe à la consommation) sont désormais dissipées. C'est pour cette raison que le ministre des finances Saïd Ali Saïd Chayhane accorde une importance capitale aux caisses enregistreuses quant à la sécurité du processus de collecte des impôts. « Grâce à ces dispositifs, notre AGID va mieux collecter et sécuriser les impôts. C'est une stratégie déjà utilisée dans plusieurs pays. Avec cette méthode, l'AGID sera encore plus performante mais il faut que son personnel soit également impliqué sur le bon fonctionnement des dispositifs », déclare-t-il.

L'administration générale des impôts a opté de travailler avec ses contribuables dans cette orle technologique pour la collecte des impôts pour instaurer un climat des affaires favorable car « un État qui ne collecte pas convenablement les impôts ne va nulle part », souligne Riyad Sagaf représentant de



Atelier AGID sur le lancement des caisses enregistreuses.

Moubarak, un contribuable. Cette logique est appuyée par le patron de l'administration du Fisc Mohamed Soihir qui soutient que 45% de l'économie du pays dépend de l'AGID, donc « la mise en œuvre des caisses enregistreuses permettra une transparence entre l'AGID et ses usagers, elle permettra également une croissance de recettes intérieures ».

Il y a longtemps que l'AGID collecte peu d'impôts car beaucoup de contribuables disent ignorer comment l'État gère leur part de contribution et d'autres pour des raisons lointaines. Ainsi l'argentier de l'Etat a salué l'initiative tout en rappelant que l'AGID travaille avec les communes dans le processus de col-

lecte fiscale dans les régions loin de la capitale, mise à part son aspect de modernité. Pour le ministre, il faut que l'internet cesse d'être un luxe mais une nécessité. Ainsi toute transaction effectuée par un contribuable s'affiche sur le receveur de l'AGID, si le contribuable s'est servi de la caisse enregistreuse.

Interrogé sur les triches que peuvent tenter les contribuables afin d'éviter le contrôle de l'AGID, le ministre a parlé des sanctions particulières réservées aux contrevenants tout en précisant que la passion qui les anime à trouver des solutions de sécurisation d'autres l'ont pour tenter de tricher. « Toutefois, il est question de discernement, nous ne pouvons pas dire qu'avec ces dispositifs tout est sous contrôle, mais si l'on se rend compte qu'ils sont piratés nous trouverons également les moyens de les améliorer », conclut-il.

Kamal Gamal

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N°2021/001/ RCIP4 /Mail

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une firme ou un consortium de firmes pour : «Déploiement d'outils de collaboration et de productivité numérique au sein de l'Administration Publique de l'Union des Comores (suite de productivité numérique) »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (IDA-D3820) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'« Déploiement d'outils de collaboration et de productivité numérique au sein de l'Administration Publique de l'Union des Comores (suite de productivité numérique) ».

1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de permettre d'accompagner le gouvernement de l'Union des Comores dans la planification, la conception, le déploiement d'un projet pilote de collaboration et productivité open source basé sur le cloud qui se compose de 1500 utilisateurs au sein de l'administration publique. Le projet pilote vise à accroître l'adoption et l'utilisation des outils numériques par l'administration publique dans le but de faire progresser la transformation du gouvernement numérique aux Comores.

Le plan recommandé est de tirer profit

de la capacité de connectivité améliorée avec un service d'hébergement cloud d'une solution basée sur l'open source, accessible via Internet sur tout type de navigateur Web.

Cette option peut contribuer à améliorer la collaboration et la productivité du gouvernement grâce à des investissements limités dans l'infrastructure sur site à ce stade, ce qui permettra à l'ANADEN d'étendre progressivement le gouvernement numérique aux Comores.

Cette activité vise donc à appuyer l'administration comorienne dans le plan de l'émergence Horizon 2030 mais également l'opérationnalisation de l'ANADEN en accélérant la modernisation de l'administration publique.

2. Execution de la mission

Dans le cadre de la mission, le consultant (cabinet) aura à réaliser les travaux suivants:

- (i) Composante 1 – Offre et déploiement
- (ii) Composante 2 - Formation et développement des capacités
- (iii) Composante 3 – Support, Maintenance et Garantie

3. Profil du consultant

La mission sera confiée à une firme internationale associée à un partenaire local dans ce contexte de COVID 19. Le consultant devra impérativement être un représentant du fournisseur de la suite et démontrer une expérience avérée dans la mise en place de la solution proposée et en générale aux outils numériques. Il devra réunir une équipe d'experts possédant aussi bien l'expertise technique ainsi que des certifications sur la suite proposée.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 10 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016 ; Révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) ».

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le **25 janvier 2021 à 14 h 00 (heure locale)**.

Adressé à :

« **Manifestation d'intérêt Réf N°2021/001 / RCIP4 / Mail- Déploiement d'outils de collaboration et de productivité numérique au sein de l'Administration Publique de l'Union des Comores (suite de productivité numérique)** », Bureau de gestion de projet RCIP-4, Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, BP: 6988-Moroni- Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com

Lancé le 08 Janvier 2021

FOOTBALL : ARAB CUP U20, MASCULIN

Tirage au sort moins clément pour les jeunes Cœlacanthes

Le CoNor pour la Ffc renforce sa politique de désenclavement de la discipline, catégories et sexes confondus. Après la Zambie (2019) et l'Afrique du sud (2020) respectivement pour le Cosafa, voici les Cœlacanthes U20 masculins, en préparation pour l'Arabie Saoudite en février/mars prochain à l'occasion de l'édition 2021 de l'Arab Cup. Cette 3e expérience internationale permettra-t-elle aux Comoriens de défrayer enfin la chronique ? Considérant le verdict du tirage au sort (voir encadré), le bout du tunnel semble toujours scintiller l'horizon.

Les appuis psychologiques, matériels et financiers accordés par le Comité de Normalisation (CoNor) pour la Fédération de Football des Comores (Ffc), dans l'optique du désenclavement et de la promotion du développement du football comorien, tous âges sexes confondus, s'intensifient. Deux fois, les Cœlacanthes U20 masculins ont pris part au tournoi Cosafa (Council Of Southern Africa Football Association, ou Conseil

des Fédérations de Football d'Afrique australe. A deux reprises, ils ont été éliminés par le même adversaire, les Flammes de Malawi, devenu leur bête féroce. Mais, comme en compétition, on ne perd rien, ils ont retenu des leçons pratiques riches et enrichissantes.

En 2019 à Lusaka, ils ont été humiliés (4-0), et à Johannesburg en 2020, avec chance (94e, 1-0). « On sent un perfectionnement graduel. L'avenir du football des jeunes mérite la sympathie et l'encouragement. Je suis serein. Avec un encadrement pédagogique et technico-tactique soutenu, nos jeunes susciteront la frayeur plus tard », avait déclaré en 2020 Djamaledine Alifeni, secrétaire général de la Ffc. Cette 3e expérience internationale, caractérisée par l'Arab Cup U20 masculin, organisée par l'Union des Associations du Football Arabe (Uafa), prévue en Arabie Saoudite, du 17 février au 5 mars, sera-t-elle performante ?

Considérant, le verdict du tirage au sort, effectué à Qatar, s'aventurer dans le jeu de pronostic serait imprudent. Certains analystes spor-



Photo d'archive

tifs tiennent un langage réticent et quasi évasif. Ils pensent : « Nos jeunes évoluent dans un groupe difficile. De plus, notre football sort d'un confinement. Février 2021, c'est presque demain. Les encadreurs techniques disposeront-ils suffisamment du temps pour procéder aux opérations de détection et de présélection primordiales avant le

regroupement national ? » Logés dans le groupe (D), en février 2021, les jeunes Cœlacanthes affronteront les Émirats Arabes Unis (jeudi 18), le Soudan (dimanche 21) et la Libye (mercredi 24). Ces coriaces face-à-face se dérouleront à Riad, au Prince Faysoil Bin Fahad Stadium.

- **Groupe A** : Irak, Tunisie, Mauritanie, Koweït
- **Groupe B** : Maroc, Bahreïn, Qatar, Djibouti
- **Groupe C** : Arabie Saoudite, Palestine, Algérie, Égypte
- **Groupe D** : Soudan, Libye, Émirats Arabes Unis, Comores

Bm Gondet

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

PIDC (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n°2020/026/ PIDC/AMI/PREQ

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT DE PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS, POUR LA CONSUTRUCION Et LA REHABILITATION DES PISTES RURALES IDENTIFIEES AUX COMORES POUR LE COMPTE DU PROJET PIDC

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC), la Coordination de ce projet lance le présent Avis à Manifestation d'intérêt (AMI) à l'intention des entreprises établissant aux Comores, spécialisés dans les domaines de la construction et la réhabilitation des pistes rurales. Cet AMI est lancé en vue d'établir une liste d'entreprises pré-qualifiées qui seront invitées à l'Appel d'Offre du projet pour garantir la mise en œuvre appropriée des pistes rurales identifiées aux Comores.

II. OBJECTIF

Le présent avis à préqualification vise à constituer une liste des entreprises ayant une expérience avérée dans la réalisation des Travaux de construction et de réhabilitation des pistes rurales.

III. CRITERE DE PRE QUALIFICATION

Pour être pré qualifié un soumissionnaire devra avoir :

a) Informations Générales et Dossier Administratif requis

- Certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Certificat d'immatriculation fiscal (NIF);
- Patente de l'année en cours ;
- Attestation de régularité fiscale ;
- Attestation de non faillite, non liquidation de biens, non cessation de paiements délivrée par les juridictions compétentes et datant de moins de trois mois ;
- Déclaration de l'inexistence d'un contentieux en cours

devant les tribunaux

- Attestation de solvabilité bancaire ;
- Plan de localisation de l'entreprise.

b) Sur le plan Technique et financière

Les entreprises manifestant leur intérêt sont tenues d'inclure obligatoirement dans leur demande, les documents et les références techniques énumérés ci-après :

1. Liste du personnel employé à titre permanent avec leurs fonctions (y compris CV) ;
2. Liste des matériels et équipements techniques (y compris les pièces afférentes) ;
3. Liste des projets de référence achevés au cours des cinq (05) dernières années avec les attestations de bonne exécution et comportant les informations telles que : les coûts de marché, les noms et prénoms, numéro de téléphone et adresse mails des personnes en charge de la gestion des projets cités comme référence, du côté client ; les PV de réception provisoire. Ces pièces doivent être complètes ;
4. Une expérience avérée avec au moins cinq (05) chantiers dans différentes institutions durant les cinq (05) dernières années (fournir copies des attestations de bonne exécution ou de bonne fin, de PV de réceptions provisoires ou définitives des marchés récents ou de contrats en cours) ;
5. Liste des projets de référence en cours d'exécution avec les copies de contrat (première et dernière page de signature) et les noms et prénoms, numéro de téléphone et adresse mails des personnes en charge de la gestion des projets cités comme référence, du côté client ;
6. Fournir les chiffres d'affaires annuels moyen de l'entreprise d'au moins sur les cinq (05) dernières années ;

7. Fournir les états financiers (bilans + compte des Pertes et profits) des 3 dernières années validés par commissaire au compte agréé ;

8. Facilités de crédit et/ou solvabilité clairement établies par un établissement bancaire agréé (fournir une attestation de capacité financière ou ligne de crédit).

c) Libellé de la soumission

Les soumissions seront libellées : « Soumissions Réf N° 020/026/AMI/PIDC/PREQ -Manifestation d'Intérêt pour la préqualification des entreprises de travaux publics pour la construction et la réhabilitation des pistes rurales identifiées aux Comores pour le compte du PIDC.

d) Délai de soumission

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **26 Janvier 2021 à 14 h 00 (heure locale en Union des Comores)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n°2020/026/PIDC/AMI/PREQ, au secrétaire du PIDC. MAPE, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269) 432 80 86. Email projetpidc@gmail.com

Seulement les entreprises répondant intégralement aux critères et conditions requis ci-dessus seront invitées à l'Appel d'Offre Restreinte du projet (PIDC).

Lancé le 12 janvier 2021

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

L'Union des Meck débloque 10 millions pour les centres de prise en charge

L'Union de Meck débloque 10 millions de nos francs pour aider le pays à lutter contre la Covid-19. 4 millions pour les centres Covid de Ngazidja et Anjouan et les 6 autres millions pour Mohéli.

L'Union des Mutuelle d'épargne et de crédit ya Komor (U-Meck) a débloqué 10 millions de FC pour aider le pays à faire face à la seconde vague du Coronavirus qui sévit dans les trois îles depuis plusieurs semaines. Après réflexion, il a été décidé que 4 millions seront envoyés directement aux centres de prise en charge Covid de Ngazidja (Samba Kouni) et Ndzouani (Bambao Mtsanga) et les 6 millions restants seront envoyés à Mohéli. « Nous espérons que cette aide va permettre de bien équiper les centres de santé de Fomboni et Ama. Une partie de l'argent sera destinée à l'achat de masques, gel hydro-alcoolique et de la nourriture pour les confinés », précise Ahamada Said Bahssane, le directeur général de l'Union des Meck.

Ce dernier a rappelé qu'ils ont déjà débloqué une enveloppe de 5 millions pour l'achat de bouteilles



Directeur et staff Union des Meck.

d'oxygène pour Mohéli. « Les Meck d'Anjouan avaient elles aussi contribué en débloquant 5 millions de francs comoriens pour équiper les militaires pour bien lutter contre cette épidémie », poursuit-il.

Devant la presse nationale, il

tient à rappeler que l'Union des Meck a une mission non seulement économique mais aussi sociale. Cela veut dire que chaque fois qu'il y aura une catastrophe naturelle ou sanitaire comme celle-ci, l'Union des Meck doit absolument réagir et

apporter sa contribution. « Tout ce que l'on fait, c'est pour être au côté de la population comorienne », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

MÉMORANDUM

Le 22 novembre 2020, le Barreau de Moroni a tenu une assemblée générale tristement mémorable au cours de laquelle le Bâtonnier sortant déclarait, contre l'avis de la Commission chargée d'examiner les candidatures, éliminer la candidature de Maître Tadjidine Ben Mohamed, au motif fallacieux que cette candidature aurait été adressée aux avocats inscrits au Barreau de Moroni et non au Bâtonnier sortant ou à la Commission des élections. Pourtant, aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que les candidatures soient adressées au Bâtonnier ou à une quelconque commission, laquelle n'était pas instituée au moment du dépôt des candidatures.

Ce même Bâtonnier sortant a désigné Maître Mohamed Abdoulohabi « Bâtonnier par acclamation » alors même que les articles 32 et 33 de la loi régissant la profession d'avocat rendaient sa liste inéligible et exigeaient une élection au scrutin majoritaire, puis a quitté la salle sans clôturer l'Assemblée générale.

C'est ainsi que les 27 avocats présents, considérant qu'il n'y avait eu aucune élection, ont poursuivi l'Assemblée générale, organisé les élections conformément à l'usage et élu Maître Tadjidine Ben Mohamed à la majorité absolue des avocats inscrits au Barreau de Moroni.

Contre toute attente, la Cour d'appel de Moroni, saisie sur une requête du Procureur général soulignant que le vote par acclamation ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de la loi, aurait rendu un arrêt déclarant que Mohamed Abdoulohabi serait élu Bâtonnier.

Nous, 28 avocats signataires du présent mémorandum, représentant la majorité des cinquante avocats inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau de Moroni, soucieux de l'avenir de ce Barreau, déclarons d'ores et déjà notre intention de nous pourvoir en cassation contre cet arrêt.

En effet, plus que les nombreux motifs de droit viciant cette procédure, plus que l'inéligibilité de la liste de Maître Mohamed Abdoulohabi, plus encore que l'illégalité entachant l'éviction de la liste de Maître

Tadjidine Ben Mohamed, ce sont des considérations pratiques qui préoccupent la majorité des avocats en exercice au sein du Barreau de Moroni.

Nous avons besoin d'un Conseil de l'Ordre qui sera prêt à administrer effectivement l'Ordre et mener les travaux nécessaires pour structurer notre Barreau. Nous voulons un Bâtonnier qui sera présent pour défendre notre Corps. Un avocat qui, par la pratique, s'est imprégné des combats de la profession et se rendra disponible pour les mener.

Le confrère Abdoulohabi, malgré sa longue expérience d'ancien magistrat et d'homme politique, ne sait rien des difficultés que rencontrent les avocats dans leur pratique quotidienne. Il n'est pas présent à nos côtés. Il n'a plaidé qu'une seule affaire au cours de ses deux années de Barreau qu'il a passé, pour l'essentiel, à l'étranger. Enfin, il a présenté une liste composée en majorité d'avocats n'exerçant qu'occasionnellement, voire pas du tout, la profession.

Se sachant minoritaire, il s'est présenté en comptant sur une manœuvre que le Bâtonnier sortant a bien voulu orchestrer afin d'éliminer abusivement la candidature de Maître Tadjidine Ben Mohamed. Cette attitude démontre d'un manque flagrant de considération pour les avocats du Barreau de Moroni.

Dans un dernier effort de réunir notre Barreau et lui rendre sa dignité, nous appelons le confrère Abdoulohabi à revenir à une position raisonnable, la seule pouvant apporter l'apaisement qu'il dit souhaiter pour notre Barreau. Nous le sommons de renoncer à vouloir imposer au plus grand nombre la volonté de quelques-uns. Nous réclameons qu'il nous manifeste le respect qu'il souhaiterait qu'on lui rende.

Nous exprimons enfin, par le présent mémorandum, notre résolution ferme à lui refuser définitivement notre confiance ainsi que toute légitimité à représenter la majorité des avocats qui exercent au Barreau de Moroni.

Nous prions l'ensemble des partenaires du Barreau de Moroni de bien vouloir en prendre acte.



ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE MORONI

LISTE DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM DU 26 DÉCEMBRE 2020

- 1 Abdérémane MOHAMED SIDI
- 2 Youssouf IMANI HAMADI
- 3 Abdillah MMADI SAÏD
- 4 IDRISSE Mzé Mouigni
- 5 DJAMALDINE Soiliha
- 6 GERARD Youssouf Abdou
- 7 Mohamed Abderemane
- 8 Abdou Elwahab MOUSSA
- 9 Fahmi SAÏD IBRAHIM
- 10 Faïzat SAÏD BACAR
- 11 MOINDJIÉ Hamadi
- 12 AHMED Ali Abdallah
- 13 Mohamed Nassur SAÏD ALI
- 14 OMAR MOEGNI HAMZA Zaïd
- 15 Fatoumiya MOHAMED ZEINA
- 16 BAHASSANI Ahmed
- 17 Saïd ISSA MDAOUHOMA
- 18 Tadjidine BEN MOHAMED
- 19 Nadjati IBRAHIMA MZÉ
- 20 Hadji CHAABANI
- 21 Youssouf MOHAMED HASSANI
- 22 Samina CHAKIRA
- 23 Mohamed Rafiou AHAMADA
- 24 Mahamoudou Halifa
- 25 Mourad SAÏD IBRAHIM
- 26 Djamel el-dine BACAR
- 27 Zaharia IBRAHIM
- 28 Moudjahidi ABDOULBASTOI